

Depuis quand le Pouvoir civil du Piémont entra-t-il dans cette voie d'empiétements qui enlèvent les écoles à la famille, à l'entreprise libre, quoique légitimement surveillée par l'Etat, à l'Eglise enfin, pour tout concentrer entre les mains de l'Etat?

Relisez les pays des annales contemporaines; vous trouverez que cela date de l'invasion de l'esprit libéral dans ce royaume jadis si catholique et si cher à l'Eglise, comme le témoigne le Pape dans les documents mêmes où il déplore le changement survenu dans les pensées du gouvernement.

Et, aux Etats-Unis, depuis quand les écoles communes sont-elles virtuellement obligatoires pour tous et, en même temps, complètement soustraites à l'influence, ingérence et contrôle de l'autorité religieuse? Depuis que le libéralisme moderne, doublé du fanatisme protestant, a envahi la majorité et tend, tous les jours de plus en plus, d'un côté à concentrer toutes choses aux mains des états et finalement du Pouvoir Fédéral; de l'autre côté, et par la nature même des choses, à étouffer l'esprit religieux, l'autorité religieuse, l'Eglise catholique, seule gardienne forte et fidèle de la liberté de l'individu et de la famille.

Les Pères du VIème Concile Provincial, (Décret XXIV) parlant de la liberté de l'Eglise en général et de ses rapports avec la puissance civile, ont prononcé ces paroles glorieuses pour le Canada Français: "Nous proclamons avec bonheur qu'en Notre Province l'Eglise jouit d'un degré d'une liberté qu'elle ne possède peut-être pas en aucun autre pays du monde, et nous espérons même que dans la suite elle arrivera à une pleine et entière liberté, en autant que la chose est possible, grâce aux excellentes dispositions de nos Ministres et des chefs de l'Etat."

C'est la persuasion où nous avons toujours été, c'est l'espérance que nous ne cessons d'entretenir. Nulle part ailleurs, en effet, vous ne trouverez une soumission aussi entière aux principes catholiques. C'est une gloire et une grande gloire pour notre pays. Nos Evêques admettent qu'il y a encore quelque chose à désirer.

Nos hommes d'Etat le reconnaissent aussi.

Nous avons été à même de constater, d'une manière générale, ces lacunes regrettables, à propos des immunités. Le projet de loi, prépa-

ré l'an dernier par le ministère Ouimet, ne constate-t-il pas, par les réformes même qu'il proposait, qu'il y a encore quelque chose à faire dans le sens d'une plus complète reconnaissance des droits de l'Eglise relativement "à la discipline des écoles, la méthode d'enseignement, les livres destinés aux enfants et même le choix des instituteurs?" Pratiquement, grâce au bon esprit des autorités civiles, les difficultés n'ont généralement pas surgi. L'usage et les circonstances locales, dans les différentes municipalités, ont pourvu à ce que les deux Puissances demeurassent d'accord. En sera-t-il toujours ainsi? Que les fonctionnaires civils, aux divers degrés de l'échelle administrative, soient un jour ou l'autre (et la chose n'est pas impossible) imbus d'idées centralisatrices, trop libérales, et par suite hostiles à l'Eglise, ou encore d'idées singulières et, pour employer une expression plus de couleur locale qu'académique, d'idées croches, ne trouveront-ils pas, sans trop chercher, plusieurs dispositions de la loi sur l'Education, favorables à leur ambition de diminuer, comme on dit, le pouvoir des Curés?

C'est là, sans aucun doute, ce qu'avaient compris les auteurs du projet de loi qui a été depuis abandonné, mais qui restera dans les documents parlementaires pour servir de moniteur aux législateurs de l'avenir.

En somme, nous croyons que les thèses du Syllabus, condamnées par le Pape, et dont nous venons de nous occuper, ne pourraient avoir quelque semblant de probabilité que dans le cas où il serait permis de soutenir que l'instruction religieuse peut et doit être bannie des écoles communes. En effet, tant que les idées religieuses, le dogme et la morale, entreront dans le cours d'instruction, il est impossible que l'Eglise n'ait pas tous les droits que nous avons réclamés pour elle d'après les déclarations du Pape et en nous inspirant du simple bon sens.

(A continuer.)

A nos Abonnés.

Comme nous touchons presque à la fin de l'année, et qu'un certain nombre de nos abonnés n'ont pas encore réglé avec nous, nous leur adressons aujourd'hui leur petit compte, espérant qu'ils voudront bien nous en faire toucher le plus tôt possible le montant.